



Le juge Emmett Hall

La campagne visant à établir un régime public de soins de santé au Canada restera associée à jamais au nom de Tommy Douglas, premier ministre de la Saskatchewan, qui a mis en place le premier régime provincial public d'assurance maladie en 1947. Lorsque le gouvernement fédéral songea à élargir la couverture du programme d'assurance maladie à tous les Canadiens, Emmett Hall, juge de la Cour suprême, défendit cette cause dans son rapport au gouvernement en donnant un appui sans réserve à l'instauration d'un régime public de soins de santé.

La compassion du juge Hall et la clarté de son argument à la défense d'un régime de santé public méritent d'être rappelées à notre mémoire :

« En tant que société, nous sommes conscients du fait qu'avec le traumatisme de la maladie, la douleur de la chirurgie et le lent déclin vers la mort, l'être humain porte déjà assez de fardeaux sans qu'on y ajoute celui des frais médicaux ou hospitaliers qui pénalisent le patient au moment où il est vulnérable. Les Canadiens ont décidé de se grouper pour régler les frais médicaux quand ils sont en santé et ont des revenus. Les services de santé sont un besoin fondamental, comme l'éducation, que les Canadiens peuvent satisfaire collectivement et payer au moyen d'impôts. »

Né dans une famille pauvre d'immigrants irlandais près de Montréal en 1898, le juge Hall a étudié le droit en Saskatchewan et a été juge en chef de la cour d'appel de la province avant d'être nommé à la Cour suprême en 1962. En 1961, à la demande du gouvernement Diefenbaker, le juge Hall a dirigé la Commission royale d'enquête sur les services de santé, interviewant des centaines de témoins au cours d'audiences publiques, attirant l'attention sur les difficultés vécues par de simples citoyens vivant avec une maladie ou une blessure.

En 1965, lorsque le premier ministre Lester B. Pearson lui a demandé si l'expérience de l'assurance maladie financée par le gouvernement de Tommy Douglas en Saskatchewan pourrait fonctionner à l'échelle nationale, le juge Hall a répondu : « Très certainement. » La Loi sur les soins médicaux fut adoptée le 8 décembre 1966 par un vote écrasant de 177 contre 2 et entra en vigueur le 1er juillet 1968.

Jusqu'à son décès à l'âge de 96 ans, le juge Hall est demeuré actif et influent dans de nombreux dossiers importants, notamment ceux des droits des peuples autochtones et des personnes handicapées. Il a été décrit comme un « membre dissident de l'establishment », un homme qui comprenait le pouvoir et les complexités de la politique, mais qui, à maintes reprises, a pris le parti du simple citoyen et compris les besoins des pauvres. Confronté par des adversaires qui croyaient qu'un programme élargi d'assurance maladie serait trop coûteux, le juge Hall a répondu : « La seule chose qui coûte plus cher que de bons soins de santé, c'est l'absence de soins de santé. » Nous nous souvenons aujourd'hui du juge Hall, l'un des pères du régime de santé public, dont les travaux ont contribué à forger notre identité nationale.

W.L. Hoth